



Compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2017

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 14 JUIN 2017 à 15 « voix » sur 13 « présents » et deux procurations.

Excusés : Michel VITTOZ, Frédéric FLEURY.

Michel VITTOZ donne procuration à Karine MOINE

Frédéric FLEURY donne procuration à Valérie BESSET

→ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DE LA COMMUNE D'ASSIEU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes.

Il précise que conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise compte tenu du changement de Conseil Municipal

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE cette proposition par 15 voix « pour » sur 13 présents,

DECIDE l'octroi annuel au taux de 100 % de l'indemnité spéciale de conseil fixée par l'article 4 de l'arrêté susvisé, à Monsieur BARRIERE Daniel, receveur en service pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

→ ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CESSION D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR IMPLANTION D'UN NRO.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois. Dans ce cadre, la Communauté de commune du Pays Roussillonnais, dont la commune d'Assieu est membre, a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après échange et avis, il ressort que la parcelle AM numéro 201 située sur la communes d'Assieu est la mieux positionnée et le Département a demandé à notre collectivité de lui céder une partie de cette parcelle sur une emprise de 200 m² environ.

Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché.

Le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

La délibération actant cette cession, et visant l'avis du Service de France Domaines ne pourra être pris qu'après les formalités de consultation dudit service et de réalisation du document d'arpentage.

Cependant, afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, la commune peut autoriser le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette cession et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Considérant l'intérêt général qui s'attache au réseau d'initiative publique établi par le Département de l'Isère. Considérant que la parcelle objet de la cession sera affectée au service public départemental des réseaux et services locaux de communications électroniques. Considérant que le réseau départemental permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit pour les isérois.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le principe de cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une parcelle section AM numéro 201 située sur la commune d'Assieu sur une emprise de 200 m² environ,
- **Autorise** Monsieur le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle
- **Autorise** le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession

→ [Suppression d'un poste d'adjoint technique territoriale de 1^{ère} classe et de deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe.](#)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'avancement de grade de 3 fonctionnaires, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de Adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires, et

La création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 01 septembre 2017.

La suppression de l'emploi d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 29 heures 50 hebdomadaires, et

La création d'un emploi d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 29 heures 50 hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 01 septembre 2017

La suppression de l'emploi d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures 00 hebdomadaires, et

La création d'un emploi d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 25 heures 00 hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 01 septembre 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire, et de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	2	1	TNC
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	3	TNC
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	0	TNC
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	0	2	TNC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité

→ Autorisation d'agir en justice au titre du dossier de recours déposé par 3JCI pour le PA 0380171610004 et de prendre un avocat

Monsieur Le Maire:Fait part au conseil du recours déposé par la société 3JCI et autres requérants à l'encontre de la commune d'ASSIEU, suite à la décision de sursis à statuer n° PA0380171610004 en date du 21 octobre 2016 à l'encontre de la demande de permis d'aménager déposée par la société 3JCI et relative à la création de 12 lots à bâtir sur le secteur « Près du Ruy » à ASSIEU. Informe qu'une procédure a été ouverte devant le Tribunal Administratif de Grenoble (n° 1702248-2) par la société 3JCI et autres requérants Demande l'autorisation d'agir en justice au titre de ce dossier et de prendre un avocat. Invite le conseil municipal à formuler son avis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice au titre de la procédure susmentionnées et à désigner Maître LE GULLUDEC, Avocat au Barreau de Grenoble, domicilié 32 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE, pour représenter la Commune d'ASSIEU devant les juridictions administratives de premier et de second degré.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.

→ PARTICIPATION CITOYENNE

Madame la lieutenant CHAHED, commandant la COB de SAINT CLAIR DU RHONE a présenté le dispositif de participation citoyenne (ex voisin vigilant). Le dispositif gratuit de prévention contre la délinquance a pour but de :

- Rassurer la population
- Améliorer la réactivité des forces de l'ordre
- Accroître l'efficacité de prévention de proximité

Le conseil trouve ce dispositif intéressant et envisage une réunion publique d'ici quelques semaines.

→ TRAVAUX BOULANGERIE

L'ouverture de la boulangerie se fera la semaine 35.

Les fenêtres et les volets de l'étage vont être repeintes semaine 36.

La salle maintenant libérée (sous la salle des fêtes) ne sera pas attribuée à une association en particulier.

→ COMPTE RENDU PLAQUES ET RUES

La poste a fini le numérotage de la commune. Il faudra envisager l'embauche ponctuelle d'une personne pour apposer les plaques et numéros.

→ PLU

L'enquête publique aura lieu du 18 septembre 2017 au 20 octobre 2017. Une distribution dans les boîtes à lettre va être faite fin de semaine 35. Des affiches jaunes vont être placardées. Pendant les 33 jours, des documents papiers et informatiques seront à disposition à la mairie. Un commissaire enquêteur viendra 4 demi-journées. L'avis va paraître dans deux journaux différents.

→ TRAVAUX STADE

Un appel d'offre a été lancé pour les différents bâtiments.

→ TRAVAUX VOIRIE

- Une signalisation d'interdiction de stationnement a été posée cet été rue de la Coquillonne et rue des Artilliers pour limiter la longueur des camions.
- Rue des Bruyères : 11/09 début des travaux du cheminement piétons
- Rue des Artilliers : 04/09 pose d'une conduite d'eau
- Rue de la Coquillonne : courant septembre enfouissement d'une canalisation
- Impasse du lavoir consolidation du fossé.
- Lagunage : saturation du lagunage, en attente des travaux à l'horizon 2020. En attendant, les réseaux du Taramas, des Bucherons et de Chiney pourraient être transférés sur le nouveau collecteur, ce qui pourrait soulager le lagunage.

→ ECOLE

- Au 12 juillet il y avait 165 élèves prévus à la rentrée. Il y a eu une fermeture d'une classe. Au total, il y a 6 classes d'environ 26 à 29 élèves.
- 4 vidéoprojecteurs ont été installés à l'école primaire.
- Les TAP et les études encadrées sont relancées pour la dernière année.
- Garderie périscolaire : une tablette numérique permettra d'enregistrer les arrivées et les départs des enfants
- Départ d'Helene RIVAL du Centre Social qui intervient dans le cadre périscolaire et le temps de pause méridienne.

→ DIVERS

- 22 septembre à partir de 19 heures, des membres de l'équipe TEC seront chez Céline POMIER pour la présentation de la saison.
- Vogue : les conscrits ont annoncé la fin de leur association. Ils pensent que sans bal la vogue n'est pas possible.

→ AGENDA

- CCAS : Samedi 10 février 2018, repas du CCAS à midi
- Lundi 4 septembre : 19 h réunion commerçant – artisans
- Mardi 5 septembre : 14 h réunion du PLU avec les agriculteurs

- Mardi 5 septembre : 19 h réunion des Adjointes
- Mercredi 6 septembre : couverts et bambins
Bureau CCPR
- Mercredi 20 septembre : conseil communautaire
- Dimanche 24 septembre : élections sénatoriales
- Mercredi 27 septembre : 20h30 Conseil Municipal

Fin de séance à 23h08

Prochain Conseil Municipal : 27 septembre à 20h30